

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 22 mai 2023

Date de convocation : 5 mai 2023	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 5 juin 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-34**

### OBJET : Convention de partenariat avec l'Etat, la Banque des Territoires et l'ADEME

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-DEUX du mois de MAI, lundi à 10 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 5 mai 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, le 3 avril 2023, le Comité syndical a validé le principe d'une convention entre l'entente TENAQ et la Région Nouvelle-Aquitaine, qui avait pour but de coordonner les interventions des parties et mettre en œuvre certains objectifs de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte, du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et du volet énergie du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), avec des objectifs communs d'animation et de mise en œuvre de politiques énergétiques régionales, de développement et d'intégration

d'énergies renouvelables, de développement de l'économie locale, de développement de mobilités propres, d'orientations vers un urbanisme durable et économe en ressources.

Sur le modèle de cette convention, des contacts ont été pris avec les services de l'Etat (SGAR, notamment), l'ADEME et la Banque des Territoires, pour envisager des actions de coopération en faveur de la transition énergétique, du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de la consommation d'énergie dans le patrimoine et les domaines de compétence des collectivités, en particulier :

- La rénovation énergétique du patrimoine public
- L'animation du réseau régional des économes de flux et des conseillers en énergie partagés
- L'éclairage public
- Le développement des énergies renouvelables
- Le développement de la chaleur renouvelable
- Le développement de la mobilité électrique, le bioGNV et l'hydrogène
- La réalisation et la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)
- Les schémas directeurs des énergies
- Le dispositif éco-énergie tertiaire (DEET)
- La réalisation de bilans d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) et de plans de transition volontaire
- Le partage de retours d'expérience

M. le Président présente le projet de convention élaboré dans ce but.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour finaliser les échanges et négociations sur le modèle de convention présenté, en coordination avec les autres syndicats membres de TENAQ, et pour signer la convention qui en serait issue.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - donne mandat à M. le Président pour poursuivre les échanges et négociations avec les parties prenantes, le cas échéant, en coordination avec les autres syndicats membres de TENAQ, pour finaliser le projet de convention qui lui a été présenté ;

2 - donne mandat à M. le Président pour signer la convention ainsi finalisée.

*Nota : le projet de convention est joint à la présente délibération.*

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Sylvain LESPINASSE*